



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'HURIEL**

6, rue des Calaubys
03380 HURIEL

TEL : 04 70 28 60 22

FAX : 04 70 28 64 62

E.Mail : pays.huriel@wanadoo.fr.

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

Règlement de la Consultation

**REALISATION D'UNE MAISON DE SANTE A
LA CHAPELAUDE**

Date et heure limites de réception des offres

**LUNDI 26 FEVRIER 2018
à 17 H 00**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

<u>ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION</u>	3
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	3
1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	4
<u>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION</u>	4
2.1 - DUREE - DELAIS D'EXECUTION	4
2.2 - VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES OU ALTERNATIVES	4
2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
2.4 - MODE DE REGLEMENT ET MODALITES DE FINANCEMENT	4
2.5 - CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION	4
<u>ARTICLE 3 : LES INTERVENANTS</u>	5
3.1 - MAITRISE D'OEUVRE	5
3.2 - ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION DU CHANTIER	5
3.3 - CONTROLE TECHNIQUE	5
3.4 - SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS	5
<u>ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</u>	5
<u>ARTICLE 5 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</u>	5
5.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE	6
<u>ARTICLE 6 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES</u>	7
<u>ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS</u>	8
7.1 – TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER	8
7.2 – TRANSMISSION ELECTRONIQUE	8
<u>ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</u>	9
8.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	9
8.2 - DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES	9
8.3 - VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE	9
8.4 - VOIES ET DELAIS DE RECOURS	9

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne les travaux **REALISATION D'UNE MAISON DE SANTE A LA CHAPELAUDE**

Lieu(x) d'exécution : 43, rue George SAND. 03380 LA CHAPELAUDE

Réalisation de prestations similaires : Les prestations, objet de la présente consultation, pourront donner lieu, avec l'attributaire du présent contrat, à un nouveau marché pour la réalisation de prestations similaires. Les conditions d'exécution de ce nouveau marché seront précisées au C.C.A.P.

1.2 - Etendue de la consultation

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

1.3 - Décomposition de la consultation

Les travaux sont répartis en **7** lots désignés ci-dessous :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
1	Gros oeuvre
2	Charpente Couverture Etanchéité
3	Menuiseries extérieures aluminium – Menuiserie bois
4	Plâtrerie peinture sol souple faux plafonds
5	Elévateur
6	Electricité CFO et CFA
7	Plomberie sanitaire Chauffage Ventilation

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

1.5 - Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV), par lot sont :

<i>Lot</i>	<i>Classification principale</i>
1	Travaux de gros œuvre (45223220-4)
2	Travaux de charpente et de couverture et travaux connexes (45261000-4) Travaux d'étanchéification (452614204)
3	Pose de menuiseries métalliques (45421140-7)
4	Travaux de menuiserie (45421000-4)
5	Travaux de plâtrerie (45410000-4) Travaux de peinture (45442100-8)
7	Travaux d'isolation (45320000-6)
6	Travaux d'équipement électrique (453100003) Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation. (453310006)
7	Travaux de plomberie (453300009) Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation. (453310006)

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Durée - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des travaux sont fixés à l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

Le délai d'exécution des travaux de l'ensemble des lots est de 8 mois du 15 Mars 2018 au 15 Novembre 2018. Le mois de préparation est inclus dans les 8 mois.

Le calendrier prévisionnel d'exécution visé au C.C.A.P. est fourni en annexe de ce document.

2.2 - Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives

2.2.1 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.2.2 - Prestations supplémentaires éventuelles ou alternatives

Aucune PSE n'est prévue.

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5 - Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 14 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par les articles 13 et 14 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Article 3 : Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'oeuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par l'équipe de maîtrise d'œuvre suivante :

- L'agence d'architecture Stéphane PICHON –Architecte, mandataire du groupement
- Cyrille MARINIER – Economiste
- BET CHEVRIER – Bureau d'étude Structure
- BET LARBRE – Bureau d'étude Fluides et électricité

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

Sans objet

3.3 - Contrôle technique

Les travaux du présent marché sont soumis au contrôle technique au sens de la loi du 4 janvier 1978 dans les conditions du C.C.A.P.

Il sera assuré par **APAVE Montluçon**

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Les prestations, objet de la présente consultation, relèvent du niveau III de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé.

Celles-ci seront assurées par la **Société SA3E 03120 Le Breuil tél 04 70 99 17 36**

3.4.1 - Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé

Les entreprises seront tenues de remettre au coordonnateur S.P.S., un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé simplifié.

Article 4 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation
- L'acte d'engagement et ses annexes éventuelles pour chaque lot
- Le cahier des clauses administratives particulières commun à tous les lots
- Le cahier des clauses techniques particulières commun à tous les lots
- Le cahier des clauses techniques particulières pour chaque lot
- La décomposition du prix global forfaitaire pour chaque lot
- Le cadre du mémoire justificatif adaptable à chaque lot
- Le plan général de coordination simplifié en matière de sécurité et de protection de la santé
- Le planning prévisionnel des travaux
- Les plans

Article 5 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) ou le Document Unique de Marché Européen (DUME) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr. Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC 1 ou forme libre)
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique (DC4 relative à la sous-traitance).

Les formulaires (DC1, DC2, DC4) sont disponibles à l'adresse suivante :

http://www.economie.gouv.fr/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/daj_dc.htm

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 8 jours.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes pour chaque lot : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat, à dater et à signer.
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) commun à tous les lots : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) commun à tous les lots, cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) propre à chaque lot, cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- La décomposition du prix global forfaitaire propre à chaque lot à renseigner, dater et signer
- Un mémoire technique, daté et signé, des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux le concernant et notamment :
 - les moyens humains et matériels mis en œuvre pour l'exécution du chantier,
 - les mesures pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier,
 - description des caractéristiques techniques des matériaux mis en œuvre,
 - toutes justifications et observations de l'entreprise.

Article 6 : Sélection des candidatures et jugement des offres

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article 62 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 au moyen des critères suivants :

Critères de sélection des candidatures :

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- **Les candidatures qui ne sont pas recevables en application de l'art. 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016**
- **Les candidatures ne présentant pas les pièces demandées au titre des articles 44 et 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ainsi que du présent règlement de la consultation**

Critères de jugement des offres :

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1-Prix des prestations	60%
2-Valeur technique de l'offre appréciée notamment au vu du mémoire technique fourni	40%

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier les offres des trois premiers candidats classés après une première analyse des offres.

L'objectif de la négociation est de corrélérer au mieux les besoins de la collectivité avec les propositions des candidats.

L'ensemble des éléments constituant l'offre sera négociable et pourra aboutir le cas échéant à une offre de prix supérieure à celle de l'offre initiale.

Le pouvoir adjudicateur pourra toutefois attribuer le contrat sur la base des offres initiales, sans négociation.

Le ou les candidats retenus produisent les certificats et attestations de l'article 51 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

Article 7 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

7.1 – Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

<p><u>Offre pour :</u></p> <p>« REALISATION D'UNE MAISON MEDICALE A LA CHAPELAUDE »</p> <p>Lot n°.....</p> <p>NE PAS OUVRIR</p>
--

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HURIEL

6, rue des Calaubys

03380 HURIEL

TEL : 04 70 28 60 22

FAX : 04 70 28 64 62

E.Mail : pays.huriel@wanadoo.fr.

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas accepté.

7.2 – Transmission électronique

SANS OBJET

Article 8 : Renseignements complémentaires

8.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

Renseignement(s) administratif(s) :

**Correspondant : Mr Michel TABUTIN - Président
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'HURIEL**

6, rue des Calaubys

03380 HURIEL

TEL : 04 70 28 60 22

FAX : 04 70 28 64 62

E.Mail : pays.hurIEL@wanadoo.fr.

Renseignement(s) technique(s) :

Correspondant : Stéphane PICHON, maître d'œuvre de l'opération

Boulevard Charles Louis Philippe

03000 Moulins

Tél : 04 70 34 20 19

Fax : 04 70 35 27 45

E.Mail : s.pichon.architecte@orange.fr

Les candidats pourront également transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

www.marches-publics.allier.fr

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification.

8.2 - Documents complémentaires

Sans objet.

8.3 - Visites sur sites et/ou consultations sur place

Sans objet

8.4 - Voies et délais de recours

Le tribunal territorialement compétent est le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand joignable aux coordonnées suivantes :

**Tribunal administratif
6, Cours Sablon
63000 Clermont Ferrand
Tél : 04 73 14 61 00
Fax : 04 73 14 61 22**

Voies et délais des recours dont dispose le candidat :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.